RFNB
Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick

Service de garde au Nouveau-Brunswick

Les modifications de la structure familiale qui se sont effectuées au fil des ans ont entrainé des changements sociaux. Au cours des trois dernières décennies, les besoins en matière de services de garde d'enfants se sont accrus de façon constante, le pourcentage des femmes sur le marché du travail a augmenté ainsi que le nombre de familles où les deux parents se retrouvent sur le marché du travail. La modification du rôle des femmes au sein des sphères familiales, sociales et professionnelles de même que l'augmentation du nombre de familles monoparentales et de familles recomposées ont entrainé des besoins complexes et différents en termes de services de garde.

SITUATION DES FEMMES AU N.-B.

RÉALITÉ DES FEMMES

- Au N.-B., les femmes sont surreprésentées dans les emplois à temps partiel. En effet, elle représente le 2/3 de cette population.
- Selon Statistique Canada, pour un travail égal, la disparité entre le salaire d'une femme et celui d'un homme est de 32%.
- Les femmes sont toujours sous-représentées dans les postes mieux rémunérés.
- Au N.-B., en 2013, trois quarts des femmes ayant des enfants de moins de 16 ans avaient un emploi. Par contre, les mères monoparentales ont moins tendance à occuper un emploi que les mères ayant un.e conjoint.e (Profil Égalité, 2014, p.49).

SERVICE DE GARDE

NOUVEAU-BRUNSWICK

- Le Canada n'a jamais eu de programme pancanadien ou de politique nationale en ce qui concerne les services de garde. Chaque province et territoire est responsable de définir sa propre politique.
- D'après l'Association francophone des parents du N.-B., les couples ayant la charge de deux enfants paient en moyenne de 10 000 à 12 000 $ par année pour couvrir les frais de garde.
- Seulement un enfant sur cinq à une place dans une garderie règlementée, c'est-à-dire conforme à la règlementation énoncée dans la *Loi sur les services à la famille*.
- Les services de garde ne sont pas considérés comme un service public.
- Bien qu'elle se soit accrue avec le temps, la contribution du gouvernement aux services de garde demeure minime, reléguant le développement de ces services aux secteurs privés et communautaires.
- Le N.-B. figure parmi les dernières provinces canadiennes quant à l'investissement provincial par rapport aux services de garde.

AILLEURS AU CANADA

- Le Québec est la seule province offrant un programme universel de garderies subventionnées.
- Le gouvernement du Québec finance les services de garde plutôt que de subventionner les familles. Celles-ci ont accès à un réseau qui compte plus de 228 000 places subventionnées.

PISTES DE SOLUTION

EN 2015-2016, LE RFNB À SOUMIS UN MÉMOIRE À LA COMMISSION D'ÉTUDE DES SERVICES DE GARDE DU N.-B, VOICI LES POINTS SAILLANTS DE CE MÉMOIRE :

- L'instauration d'un service de garde financé par les fonds publics aurait des répercussions positives sur les plans social et politique. Un service de garde public contribuerait à l'atteinte de l'égalité des femmes tout en favorisant leur participation au marché du travail. Un service de garde public aiderait à réduire la pauvreté, faciliterait la conciliation travail-famille, permettrait une meilleure intégration sociale ainsi qu'une égalité des chances et contribuerait au développement et au mieux-être des enfants.
- Un service de garde public stimulerait également l'économie. Pour chaque dollar investi dans les services de garde, le PIB (valeur des biens et services produits dans un État) augmente de 2.30$.
- Un service de garde public permet d'uniformiser la qualité et le coût des services dans toute la province.
- Un service de garde public est en principe plus accessible et abordable pour tous, permettant à un plus grand nombre de parents d'entrer sur le marché du travail, augmentant ainsi le pouvoir d'achat des familles.

RÉFÉRENCES :

- Association francophone des parents du N.-B. (n/d). « Le Nouveau-Brunswick, une province axée sur la famille? » Récupéré de : http://www.afpnb.ca/index.cfm?Voir=sections&id=12318&M=3287&Repertoire_No=2137989555 .
- Coalition des services de garde à l'enfance du Nouveau-Brunswick. (n/d). «Quelques faits au sujet des services de garde au Nouveau-Brunswick» Récupéré de : http://www.nbccc-csgnb.ca/index-f.htm.
- Coalition des services de garde à l'enfance du Nouveau-Brunswick. (n/d). «Le N.-B. travaille si les services de garde travaillent». Récupéré de : http://www.nbccc-csgnb.ca/index-f.htm.
- Comité de direction du congrès Service de Garde 2020. (2014). «Les services de garde au Canada en 2020 : une vision et une marche à suivre.»
- Famille Québec. (22 octobre 2015). «Politique familiale.» Récupéré de : https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/Famille/politique-familiale/Pages/index.aspx.
- Gouvernement du Québec. (2015). «Programme de places à contribution réduite». Récupéré de : http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/DevenirParent/Pages/progr_plac_contr_redt.aspx.
- H. Cao., V. Roy, S. Lacombe (2004). « Dynamique de l'implantation des services de garde à l'enfance dans la région urbaine de Moncton», 1990-2001. *Revue de l'université de Moncton*. 35(2), p. 185-202.
- L'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance. (2009). «Que signifie pour les services de garde au Canada la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ? »
- M. Sinha. (2014). Statistique Canada. «Les services de garde au Canada. Division de la statistique sociale et autochtone».
- Profil Égalité, Femmes du Nouveau-Brunswick. (2014). «Profil de la population active du Nouveau-Brunswick». 117p.

Vous devez formuler votre proposition sous ce format :

Attendu que les femmes membres de conseils d'administration représentent 15,9% des membres selon le Classement Financial Post 500;
Attendu que les comités de sélection sont composés majoritairement, voire uniquement d'hommes;
Attendu que la responsabilité familiale incombe encore aux femmes;
Attendu que les Canadiennes accordent 177 minutes par jour aux tâches domestiques courantes et au soin des enfants contre 104 minutes par jour pour les Canadiens;

Que le RFNB mette en œuvre un projet en partenariat avec d'autres organismes acadiens ayant deux objectifs principaux :

1. **Éliminer les obstacles à la participation des femmes dans les prises de décision liées au développement économique de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick.**
2. **Prendre des mesures concrètes pour assurer aux femmes l'égalité d'accès et la pleine participation aux structures de gouvernance et à la prise de décision.**

Que le RFNB développe des ateliers de formation sur l'AIG+ destinés aux membres de conseils d'administration et aux personnes employées.**

**Notez que cette proposition est seulement un exemple, vous devez l'adapter en fonction de votre enjeu, ici, les services de garde.